

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal Oxy Clear Shock

Numéro de FDS : Regal Oxy Clear Shock - Canada

Date de publication : 2024/04/23

1. L'identification

Identificateur de produit: Regal Oxy Clear Shock**Utilisations pertinentes identifiées:** Traitement choc sans chlore pour les piscines**Distributeur**

Alliance Trading, Inc.
109 North Park Blvd., 4th Floor
Covington, LA 70433

Numéro de téléphone en cas d'urgence (24 h)

Téléphones d'urgence 24 heures : 1-888-670-7665

2. Identification du ou des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Non classé

Risques pour la santé:

Toxicité aiguë (oral), Catégorie 2
Corrosion et irritation cutanées, Catégorie 1
Dommage sérieux aux yeux, Catégorie 1

Risques pour l'environnement:

Non classé

Dangers physiques:

Corrosifs pour les métaux, Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Ce produit chimique est considéré comme étant dangereux conformément à la norme Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) de 2012 de l'OSHA.



Corrosion

Marque
d'exclamation**Mention(s) d'avertissement:** DANGER.**Mention(s) de danger**

H314: Provoque des brûlures sévères de la peau et des lésions oculaires graves.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Conseil(s) de prudence**Prévention:**

P222XWJP: Ne pas inhaler la poussière

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P234: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P264: Se laver soigneusement les mains après la manutention.

P7052PC2H: Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection.

Intervention:

P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal Oxy Clear Shock

Numéro de FDS : Regal Oxy Clear Shock - Canada

Date de publication : 2024/04/23

Continuer à rincer.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et l'installer de façon qu'elle puisse respirer aisément.

P303+P361+P353: CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche].

P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Entreposage:

P406: Conserver dans un contenant en plastique résistant à la corrosion ou un contenant en métal avec un revêtement intérieur résistant.

P405: Garder sous clef.

Élimination:

3235U44K: P501 : Jeter les contenants dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

Commentaires: 1,65 % du mélange contient des composants dont la toxicité orale aiguë est inconnue.

3. Composition/informations sur les composants

Ingrédient(s)	No CAS	% p/p
Composé de monopersulfate de potassium	70693-62-8	80 - 83
Carbonate de sodium	497-19-8	13 - 16
Peroxy disulfate de potassium	7727-21-1	3 - 6
Carbonate de magnésium (Tétra[carbonato(2-)]dihydroxypentamagnésium	7760-50-1	1 - 4

Voir la section 8 pour des limites d'exposition

4. Premiers secours

Voie oculaire: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Peau: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

Ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

L'inhalation: En cas de difficulté à respirer, transporter la personne à l'air frais et assurer sa respiration confortable.

Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus: Sensation de brûlure et graves dommages corrosifs à la peau. Provoque de graves lésions oculaires. Les poussières peuvent irriter les voies respiratoires, la peau et les yeux. Les symptômes peuvent inclure le picotement, le larmoiement, des rougeurs, des enflures et une vision floue. Des dommages permanents aux yeux, y compris la cécité, peuvent survenir.

Indication quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial: Fournir des mesures générales de soutien et traiter les symptômes. En cas de difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent être retardés.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risque générale: L'entreposage inadéquat de grandes masses d'« OXONE » ou d'« OXONE » mélangé peut retenir la chaleur et entraîner l'allumage de combustibles. Le meulage ou le mélange intensif peut causer la décomposition accompagnée d'une libération de chaleur et d'oxygène; l'allumage de matières oxydantes, le cas échéant, est possible.

Agents extincteurs appropriés: Jet d'eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal Oxy Clear Shock

Numéro de FDS : Regal Oxy Clear Shock - Canada

Date de publication : 2024/04/23

Produits de combustion dangereux: Refroidir les contenants exposés aux flammes avec de l'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.

Autres considérations: Ne pas utiliser de dioxyde de carbone ou d'autres extincteurs remplis de gaz; ils n'auront aucun effet sur les persulfates en décomposition.

Méthodes de lutte contre l'incendie: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Déplacer les contenants de la zone de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. En cas d'incendie majeur dans une zone de chargement, utiliser une lance sur affût télécommandée ou des canons à eau, si possible. Autrement, s'éloigner et laisser l'incendie s'éteindre.

Équipement de lutte contre l'incendie: Les pompiers doivent porter l'équipement de protection standard, avec manteau ignifuge, casque avec visière, gants, bottes de caoutchouc et, dans les espaces confinés, un appareil de protection respiratoire autonome. Un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection complets doivent être portés en cas d'incendie.

Produits de décomposition dangereux: Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former. Libérera de l'oxygène lorsque chauffé, ce qui intensifie un incendie. Une brume acide peut être présente; un appareil de protection respiratoire autonome devrait être utilisé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Déversement mineur: Ramasser la matière et la mettre dans un contenant d'élimination sans générer de poussière. Ramasser la poussière à l'aide d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA. Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Prévenir l'accès aux cours d'eau, aux égouts ou aux espaces confinés.

Précautions relatives à l'environnement

Déversement dans l'eau: Éviter la vidange dans les drains et les cours d'eau, et sur le sol.

Équipement spéciale de protection: S'il existe un risque d'exposition aux poussières ou émanations à des niveaux dépassant les limites d'exposition, utilisez un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA. Porter un masque antipoussières si de la poussière est générée au-dessus des limites d'exposition. Porter l'équipement de protection individuelle et des vêtements adéquats pendant le nettoyage. Éviter l'inhalation de poussière de la matière déversée. Assurer une ventilation adéquate.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Prendre les précautions nécessaires pour éviter le mélange avec des combustibles. Ne pas inhaler la poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ou avaler. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire adéquat. Adopter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Laver soigneusement les mains après la manipulation. Respecter les méthodes d'entretien appropriées.

Stockage dans des conditions de sécurité: Entreposer sous clé. Prendre des précautions adéquates comme la mise à la terre ou à la masse ou des atmosphères inertes. Entreposer dans un contenant résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante. Entreposer uniquement dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière directe du soleil. Garder les contenants hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien aéré. Ranger à l'écart des matières incompatibles. Ne pas entreposer près de matières combustibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal Oxy Clear Shock

Numéro de FDS : Regal Oxy Clear Shock - Canada

Date de publication : 2024/04/23

Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle				
		Valeurs limites d'exposition professionnelle		
Nom chimique	Type	ppm	mg/m ³	
Composé de monopersulfate de potassium	NET/PEL de l'OSHA	TWA	[1]	[1]
	CMA de l'ACGIH	TWA	[1]	[1]
	FOURNISSEUR OEL	TWA	[2]	1 mg/m [2]
Carbonate de sodium	NET/PEL de l'OSHA	TWA	[3]	[3]
	FOURNISSEUR OEL	TWA	NL	NL
		LECT	NL	NL
Peroxy disulfate de potassium	CMA de l'ACGIH	TWA	[4]	0.1 [4]
	FOURNISSEUR OEL	TWA	[5]	10 [5]

Notes de bas de page:

1. Non établi.
2. 8 et 12 h TWA
3. NL = Non listé
4. TWA comme persulfate.
5. 8 h TWA

Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des yeux / du visage: Lunettes de protection contre les produits chimiques et visière.

Protection des voies respiratoires: Un appareil respiratoire filtrant doté d'une cartouche de protection contre les particules appropriée homologué par le NIOSH peut être admis dans certains cas où les concentrations dans l'air risquent de dépasser les limites d'exposition. La protection offerte par les appareils de protection respiratoire à purification d'air est limitée. Utiliser un appareil de protection respiratoire à pression positive s'il existe un risque de libération non contrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou si d'autres cas où des appareils de protection respiratoire à purification d'air peuvent ne pas assurer une protection adéquate.

Protection de la peau - autres: Gants en caoutchouc

Pratiques en matière d'hygiène professionnelle:

- Les précautions habituelles pour manipuler les produits chimiques devraient être suivies.
- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et de la mouillée.
- Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- Éviter de respirer la poussière.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique: Granulaire

Aspect: Granules, poudre

Couleur: Blanc

Odeur: Sans odeur

pH: 7 à 8

Point d'éclair: Pas disponible

Densité relative: Pas disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal Oxy Clear Shock

Numéro de FDS : Regal Oxy Clear Shock - Canada

Date de publication : 2024/04/23

Solubilité: Pas disponible

Température de décomposition: Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité: Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

Stabilité chimique: Stable dans des conditions sèches et normales.

Conditions à éviter: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes nues.

Produits de décomposition dangereux: Peut inclure, entre autres : Oxydes de soufre. Oxygène.

Matières incompatibles: Agents oxydants forts.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

DL₅₀ toxicité aiguë par voie cutanée: > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA

DL₅₀ toxicité aiguë par voie orale: 1 287 mg/kg, rat, ECHA

1 204 mg/kg, rat, ECHA

1 129 mg/kg, rat, ECHA

500 mg/kg, rat, ECHA

CL₅₀ toxicité aiguë par inhalation: Pas disponible

Commentaires: Ces renseignements toxicologiques concernent exclusivement l'ingrédient actif principal, le composé de monopersulfate de potassium, no CAS : 70693-62-8

12. Données écologiques

Information écotoxicologique: Ne devrait pas avoir d'effets importants sur l'environnement.

Toxicité en milieu aquatique, aiguë et chronique

CI 96 heures₅₀: 300 mg/L (crapet arlequin)

Ce 48 heures₅₀: 265 mg/L (Daphnia Magna)

Ce 96 heures₅₀: 298.6 mg/L (puce d'eau)

Données environnementales: Aucune donnée disponible sur la dégradabilité de ce produit.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination: Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux. Éviter le déversement dans les eaux naturelles.

Réceptier vide: Emballage contaminé : Les contenants vides doivent être transportés dans un site de traitement de déchets approuvé aux fins de recyclage ou d'élimination. Puisque les contenants vides conservent des résidus du produit, suivre les avertissements sur l'étiquette, même quand les contenants sont vides.

14. Informations relatives au transport

Réglementation du département de transport américaine (DOT)

Désignation officielle de transport de l'ONU: Liquide corrosif, acide, inorganique, n.s.a. (composé de monopersulfate)

Numéro ONU: UN3260

Classe(s) relative(s) au transport: 8

Groupe d'emballage (s'il y a lieu): II

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Regal Oxy Clear Shock

Numéro de FDS : Regal Oxy Clear Shock - Canada

Date de publication : 2024/04/23

Autres informations sur l'expédition de DOT: Dispositions particulières : IB8, IP2, IP4, T3, TP33

Exceptions relatives aux emballages : 154

Emballage autre que le vrac : 212

Emballage en vrac : 240

15. Informations sur la réglementation

ÉTATS UNIS

Symbole des étiquettes et classification des produits dangereux établis par le dot (ministère des transports américain)



Corrosif

Catégorie de risque de la section 311/312 de la SARA

Risques pour la santé de la section 311/312 de la SARA: Aucun

Dangers physiques de la section 311/312 de la SARA: Aucun

313 ingrédients rapportables: Pas réglementé

Substances dangereuses et quantité rapportable (RQ) de CERCLA

CERCLA réglementaire: Non répertorié

TSCA (Acte sur le contrôle des substances toxiques)

Tsca réglementaire: Non répertorié

Clean air act (polluants atmosphériques dangereux): Pas réglementé

La proposition 65 en Californie: California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65) : Cette matière n'est pas connue pour contenir des produits chimiques actuellement répertoriés comme des agents cancérogènes ou toxiques pour la reproduction.

Acte sur la propreté de l'eau: Pas réglementé

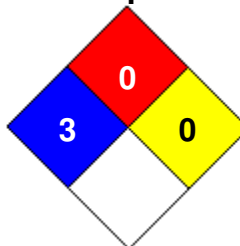
16. Autres renseignements

Date de préparation: 2024/04/23

Classification pour le HMIS

Santé	*	3
Inflammabilité		0
Risque matériel		0
Protection personnelle		X

Codes pour le nfpa



Dénégation de responsabilité du fabricant: Même si des mesures raisonnables ont été prises lors de l'élaboration du présent document, nous n'offrons aucune garantie et ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements qu'il contient, et nous n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de ces renseignements pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Chaque personne doit déterminer la pertinence des renseignements pour leurs fins particulières.